



Renseignement sur le temps de travail

Par **jess32**, le **01/03/2019** à **15:30**

bonjour, je suis agent d'entretien pour un contrat de 24h semaine ou j'en effectue 27h30 par semaine dans la FPT, ou j'effectue: lundi,mardi,jeudi,vendredirnde 7h45-11h15 rn-coupé de: 1h15 rnde 12h30-13h30 rn-coupé de 3h30 rnde 17h-18h30 (fin de journée) rnnet le mercredi: rn7h45-11h15(fin de journée)rlen tout il y a 2 interruptions est-ce légal d'avoir deux interruptions dans la journée ? cela m'empêche de cumuler un deuxième emplois....rnmrci d'avance!

Par **morobar**, le **02/03/2019** à **09:59**

Bonjour,rnDans le secteur privé, ou un contrat de droit privé, une seule coupure.rnDans un contrat de droit public, on ne parle pas de temps partiel mais de temps incomplet, et j'ignore si une double coupure est possible, hélas.